

<https://www.haute-garonne.fr/prevention-et-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Tag 1

Violences

Publié le 23 juin 2026

Reading time

Reading time : 5 minutes

J'ai besoin d'aide en urgence



DAN

Le **1**



URGE

Le **1**

? **En cas de danger immédiat, appelez le 17**

dédié à toutes les situations mettant en danger la sécurité des personnes, par exemple pour signaler une agression en cours ou une personne en danger.

? **En cas d'urgence médicale, appelez le 15**

(Service d'Aide Médicale d'Urgence), dédié à toutes les situations nécessitant une intervention rapide de secours et des soins immédiats.

????? Pour les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques, composez le 114 par SMS, numéro unique à contacter en cas d'urgence qui établira ensuite un lien avec le service concerné le plus proche.

? Si vous avez besoin d'être hébergé(e) en urgence quand les services sociaux sont fermés, contactez le 115,
urgence hébergement.



DAN

Le **11**



URGEN

Le **11**



UNE A

Le **3**

? Pour discuter avec des professionnelles spécialisées, appelez le 3919

numéro d'écoute national, gratuit et anonyme, destiné à aider les victimes de violences conjugales.

Vous pourrez obtenir des informations sur vos droits, recevoir un soutien psychologique et être orienté vers des structures adaptées. Le 3919 offre également une écoute pour les proches des victimes.

Suis-je victime ?

Les violences conjugales sont condamnées par la loi, quelles que soient leurs formes : **physique, sexuelle, psychologique, verbale, économique** ou encore **administrative**. Elles correspondent à des violences commises **au sein du couple**, c'est-à-dire exercée par le partenaire ou l'(ex)partenaire et ce, peu importe l'antériorité et le statut de la relation (du premier rendez-vous jusqu'après la séparation).

Lutter contre les vi

Le vio

*Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord d
Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les rai*



Votre relation amoureuse est-elle basée sur le respect mutuel ou comporte-t-elle des violences ?

Identifiez la ou les situations que vous retrouvez dans votre relation sur le violentomètre ci-dessus.

Sur l'échelle, les comportements vont de respectueux (zone verte) à violents (zone rouge).

Si vous observez dans votre relation des comportements dans les zones jaunes à rouges, cela indique une escalade de violence.

LES ACTES DE VOTRE (EX)PARTENAIRE SONT INTERDITS PAR LA LOI, VOUS N'EN ETES PAS RESPONSABLE.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER.

Les Maisons des Solidarités du Conseil départemental

Vous trouverez dans les Maison des Solidarités, des professionnels pour vous accueillir, vous renseigner et vous orienter selon vos besoins : assistants sociaux, puéricultrices, médecins, infirmières, etc...

Trouvez la **MDS** ou le **Point Accueil** le plus proche de chez vous avec la carte ci-contre

[Ouvrir la carte en plein écran](#)

Le Centre de Santé Sexuelle

Le centre de santé sexuelle du Département de la Haute-Garonne, anciennement Centre départemental de planification et d'éducation familiale, et ses antennes accueillent gratuitement les personnes mineures et majeures, seules ou accompagnées. Le respect du secret et de l'anonymat est assuré. Aucune autorisation parentale n'est requise.

Nodes

[Le centre de santé sexuelle](#)

Les associations expertes

Accueil, écoute, informations, accompagnement, conseils juridiques et hébergement...

Le Conseil départemental travaille avec de nombreuses associations qui sont là pour vous aider et vous conseiller.

[Ouvrir la carte en plein écran](#)

Les professionnels de santé : médecine libérale et services hospitaliers

Les urgences hospitalières peuvent vous recevoir 24h/24 et 7j/7.

Votre **médecin traitant** saura vous diriger vers les services adaptés.

Les **Unités Médico-Judiciaire (UMJ)** réalisent des évaluations médicales et psychologiques pour les victimes de violences.

> Toulouse : 05.61.77.23.80, Hôpital Purpan, Place du Docteur Baylac

> Saint Gaudens : 05.62.00.40.00, Centre Hospitalier Comminges-Pyrénées, 351 Avenue Simone Veil.

La Maison des Femmes de Toulouse Occitanie Ouest (> voir ci-contre)

> Portée par le CHU de Toulouse, la Maison des femmes accueille les femmes de plus de 15 ans victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques...) résidant dans la métropole toulousaine, et plus particulièrement celles en situation de vulnérabilité ou rencontrant des difficultés pour accéder aux soins courants.

Services de police et de gendarmerie

Les services de police et gendarmerie sont là pour recevoir votre déclaration ou dépôt de plainte.

Vous pouvez également contacter des Intervenants Sociaux en Commissariat ou en Gendarmerie (ISC et ISG), formés spécifiquement sur les violences conjugales.

Des applications pour vous aider

La plateforme **Mémo de Vie de France Victimes** est un outil gratuit et sécurisé pour les victimes de violences. Elle vous permet de stocker tout type de documents importants de manière sécurisée

et de garder une trace des violences subies, avec des photos ou des enregistrements par exemple. Elle est accessible sur tous les supports numériques et donne accès à des ressources utiles, comme des contacts d'urgence et des informations juridiques. Elle vous garantit la confidentialité et la sécurité de vos données, tout en facilitant vos démarches.

[Vers Mémo de vie](#)

Le tchat **En Avant Toutes** vous met en contact avec des professionnels formés qui sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous diriger vers des structures adaptées à votre situation. Il est gratuit, anonyme, sécurisé.

Lundi au jeudi, de 10h à minuit / vendredi-samedi de 10h à 21h.

[Découvrir le tchat En Avant Toutes](#)

Découvrez ici les applications de prévention et protection des victimes : APP-ELLES, UMay et TI3RS

[Vers ces applications](#)

Je suis témoin, comment réagir ?

Si vous êtes témoin, vous pouvez venir en aide à la victime. Vous pouvez proposer votre **soutien à la victime**, tout en vous assurant de votre **sécurité** et de la sienne : votre action doit dépendre de la **dangerosité de la situation**.

Vous pouvez rappeler à la victime qu'elle n'est pas responsable de la situation dans laquelle elle se trouve, que ce sont les violences de son (ex)partenaire qui sont **interdites par la loi**.

Vous pouvez vous adresser ou orienter la victime vers des professionnels et structures spécialisées. Vous serez alors en mesure de lui transmettre des informations. Vous veillerez à respecter les choix de la victime dans les conseils et solutions qu'elle retiendra.

[EN CAS D'URGENCE : cliquez ici !](#)

[ÊTRE INFORMÉ.E ET ACCOMPAGNÉ.E : cliquez ici !](#)

Nodes

[Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne](#)

Nodes

[Des outils et dispositifs pour mieux accompagner les femmes victimes de violences](#)